



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer

Paris, le 19 MARS 2009

Le Secrétaire d'Etat

Monsieur le Président,

Vous avez appelé mon attention sur le fait que le dépôt tardif de la seule offre de reprise d'INTERPECHE par la société Louisburg Seafoods nécessite un délai supplémentaire pour qu'elle soit étudiée de manière approfondie.

Dans ces conditions vous indiquez que le délai d'un mois demandé par les investisseurs pour lever les conditions suspensives liées aux investissements vous semble justifier un appui financier de l'Etat pour permettre à l'entreprise de continuer à fonctionner jusqu'au jugement.

Pour répondre à votre préoccupation et permettre que le processus de transition sur Interpêche se déroule dans de bonnes conditions, j'accepte donc que le SEOM prenne en charge les 190 000 euros nécessaires afin de mener cette affaire à son terme.

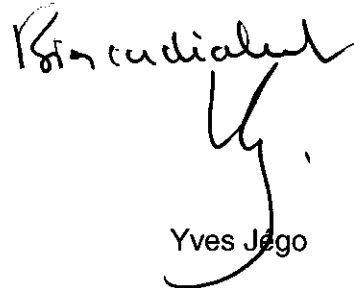
Il me semble également nécessaire de rappeler à quelles conditions l'Etat entend contribuer au redressement et au développement de la filière pêche et aquacole de l'archipel, conformément aux conclusions des tables rondes de la filière dont la dernière s'est tenue en juin 2008 :

- l'Etat ne participera en aucun cas au capital des entreprises ;
- l'Etat ne prendra pas en charge les coûts de fonctionnement de celles ci (surcoûts salariaux en particulier). Cette prise en charge relève de la seule initiative privée et l'ensemble des participants aux tables rondes en avait d'ailleurs convenu pour mettre fin à un système devenu malsain ;
- l'Etat contribuera aux investissements de mise aux normes de l'outil industriel (usine, flotte). Une telle contribution ne pourra venir qu'en appui d'un effort significatif des actionnaires. Il est en particulier exclu que les plans d'investissement des acteurs locaux reposent uniquement sur l'apport de fonds publics. Ce serait le signe de la non viabilité des structures.

.../...

Je reste pour ma part également convaincu que seule une organisation rapide de la filière conformément aux orientations consensuelles dégagées en juin dernier permettra d'assurer un avenir durable pour ce secteur porteur de nombreux atouts et dont les produits ont vocation à bénéficier des actions de promotion que le secrétariat d'Etat met en œuvre au travers du label « France saveurs d'outre mer » qui sera lancé d'ici à l'été prochain.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Yves Jégo

Monsieur Stéphane ARTANO
Président du Conseil territorial de Saint-Pierre et Miquelon
Place de l'Eglise
BP 4208
97500 SAINT-PIERRE ET MIQUELON